



Les réfugiés

ÉDITION 2016

Journal réalisé
par les élèves de Seconde 11 du
lycée Algoud-Laffemas
de Valence
dans le cadre des ateliers
Photopôle du CPA



Avec le soutien de la Région
Auvergne - Rhône-Alpes
(dispositif Eurêka), la DRAC
Auvergne - Rhône-Alpes et
le Rectorat de l'académie de
Grenoble

Le fil rouge

parole à...
l'importance des mots et des chiffres
imago
refuge, réfugié
d'où ? par où ? vers où ?
la procédure
brèves de projet
galerie photo : Emmanuel Sapet

Cinquante-deux millions. C'est le nombre de personnes contraintes en 2016 de vivre en dehors de leur terre d'origine. Et la question des réfugiés semble chaque jour plus aigüe : les guerres et les changements politiques conduisent, au présent, plusieurs millions d'individus à fuir leur pays, persécutés ou victimes de nouveaux régimes.

Des images « d'assauts » sur les grillages barbelés de Ceuta et Melilla à la photographie du petit Aylan Kurdi, corps sans vie sur une plage de Turquie, cette question défraie l'actualité européenne depuis plusieurs années déjà, et le nombre de personnes déplacées à cause de conflits violents est à son niveau le plus haut depuis la Seconde Guerre mondiale.

C'est dans ce contexte que le CPA a souhaité donner la parole à des lycéens. Lors d'ateliers animés par des professionnels - photographe, journaliste, artiste - avec le soutien des enseignants, les élèves ont mis en commun leurs recherches et leurs impressions, recueilli des histoires

d'exil, mis en voix d'autres odyssées. Avec un temps fort, la rencontre avec des élèves de leur établissement, eux-mêmes en quête d'un refuge. Un échange bouleversant à travers le regard du photographe Emmanuel Sapet.

Leurs découvertes, leurs émotions, leurs productions, ils les partagent dans ce premier numéro de *Focus*. Le journal qui leur ressemble : leur regard et leurs mots. Sur les hommes qui partent et qui arrivent.



« J'ai abandonné bien des richesses en empruntant cette route » Homère.

L'art de l'exil

Les élèves de Seconde 11 ont rencontré la dramaturge et comédienne Samira Sédira, auteure du dyptique *Tu honoreras ton père et ta mère* et *Tu ne tueras pas*. Ce spectacle, créé dans le cadre des Controverses de la Comédie de Valence, avait pour thématique la question des migrants. La metteuse en scène Julie Binot était aussi présente.

Les élèves : Pourquoi avoir choisi le thème des migrants ?

Samira : Ce qui m'intéresse, c'est de parler de mon époque, de mon temps. Je suis d'accord avec Shakespeare quand il dit : « Je suis chroniqueur de mon temps ». Le travail d'un auteur est de regarder le monde, de s'en inspirer et d'essayer de créer à partir de ce qu'il voit pour éclairer l'esprit des spectateurs, en tout cas tenter de leur apporter des réponses. Ce sujet des migrants m'intéresse car il fait partie de mon temps.

Les élèves : Mais il y a d'autres sujets qui font partie de notre temps. Et pourtant, vous avez choisi celui-là.

Samira : Oui, parce qu'au moment de l'écriture de ce texte, c'était un sujet très visible, jusqu'à aujourd'hui d'ailleurs. De plus, mon histoire personnelle fait qu'il me touche profondément : mes parents ont migré. L'exil fait partie de mon histoire.

Les élèves : Dans votre pièce, les personnages veulent traverser la mer. Que représente la traversée ?

Samira : Avoir une vie meilleure, tout le monde veut avoir une vie meilleure. Il faut s'imaginer à la place des personnes. Sans chaos, ni guerre autour d'eux, jamais ils n'auraient quitté leur pays pour aller vers une terre étrangère. Ils n'avaient pas d'autre choix. Et souvent les migrants pensent à leurs enfants.

Lou-Ann : Il y a aussi le désespoir...

Samira : Bien sûr, il y a la notion de désespoir, mais pour un monde meilleur. Sans ce but, ils ne partiraient pas. Par contre, ils ne savent pas qu'ils quittent leur pays pour vivre dans la boue. Ma mère et ses amies disaient qu'avant d'arriver en France, elles voyaient la France avec de la lumière, toutes les femmes portant des bijoux, une image vraiment paradisiaque et idéalisée. Et à leur arrivée, elles se sont retrouvées dans des hôtels miteux, des bidonvilles... Imaginez la déception de ces femmes, qui rejoignaient leur mari et se sont retrouvées désemparées et isolées chez elles. L'arrivée a été très dure. Après elles se sont adaptées.

Julie : C'est le temps qui fait que le désespoir se stabilise.

Samira : J'ai entendu une femme dire : « Si j'avais su que c'était ça, je serais restée en Syrie, ici on vit dans des conditions atroces ». Je ne suis pas allée dans des camps mais j'imagine que ce sont les mêmes bidonvilles que dans les années 1950, avec la boue...

Les élèves à Julie Binot : Comment peut-on traiter de situations réelles et actuelles avec légèreté ?

Julie : Moi, les gens, je les vois comme ça. Dans nos moments de désespoir, il nous arrive à tous d'avoir des pensées qui nous distraient. Alors on se demande pourquoi ces pensées-là... Parce que la vie est plus forte. Pour moi, les textes ne sont ni pleurnichards, ni larmoyants. En plus, j'aime la violence, elle donne de l'énergie. La violence effraie, mais moi je la trouve intéressante car elle se transforme. Par exemple on naît dans une très grande violence. L'histoire se construit sur la violence ; mais à côté, il y a aussi l'amour infini. Et c'est cette complexité qui est intéressante pour moi. Les textes de Samira jouent beaucoup avec ce contraste et c'est la vie qui est comme ça.

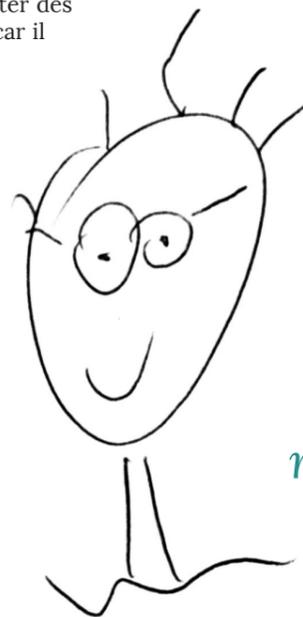
« tout le monde veut avoir une vie meilleure »

Ilyes : J'ai une question sur l'humour : c'est pathétique, c'est triste mais il y a le petit truc qui nous fait rire...

Samira : C'est le rire du désespoir.

Julie : Tout est dans l'écriture, il faut doser les équilibres. Samira est une femme de théâtre donc elle écrit pour les acteurs. Ils ne s'y sont pas trompés. Beaucoup voulaient jouer ce texte. Et en tant que metteuse en scène, je savais que je pouvais aller plus loin, m'épanouir. Et pour moi, l'humour était déjà dans l'écriture.

Entretien réalisé par Lou-Ann Rousson, Nina Le Breton, Marion Todeschini, Jeanne Bayle, Ilyess El Hail.
Illustration : Samira Sédira, *autportrait*, 2016.



Passer :

Personne qui fait clandestinement passer une frontière et réclame pour cela une forte somme d'argent

Frontex :

Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures

Espace Schengen :

Il désigne un espace de libre circulation des personnes entre les états signataires de l'accord de Schengen. On doit ce nom « Schengen » à la ville luxembourgeoise où cet accord fut signé le 14 juin 1985. Quelques États européens de l'espace Schengen : Finlande, France, Estonie, Italie, Grèce, Norvège, etc.

Des États européens ne faisant pas partie de l'espace Schengen : Bulgarie, Croatie, Roumanie, Irlande, Royaume-Uni, Chypre, etc.

« Jungle » de Calais (Camp de Lande)

Désigne les camps de migrants et de réfugiés installés près de l'entrée du tunnel sous la Manche. Les personnes qui s'y trouvent veulent passer en Angleterre, où elles espèrent trouver une vie meilleure, mais elles en sont empêchées. Le mot « jungle » viendrait d'un mot persan (langue parlée par de nombreux réfugiés) qui signifie « forêt ».

Étranger :

Se dit d'une personne qui ne possède pas la nationalité française. Cet état peut changer au cours de la vie d'un individu puisqu'il peut l'obtenir. La notion d'étranger ne recouvre pas celle d'immigré puisque l'on peut être étranger sans jamais avoir migré (c'est le cas des personnes qui sont nées et vivent en France mais qui n'ont pas la nationalité française), ou à l'inverse être immigré mais pas étranger (c'est le cas des personnes qui sont nées étrangères, qui se sont installées en France et ont obtenu la nationalité française).

Migrant :

Se dit d'une personne qui quitte son pays d'origine pour s'installer durablement dans un pays dont elle n'a pas la nationalité. Si le terme « immigré » favorise le point de vue du pays d'accueil et le terme « émigré » celui du pays d'origine, le vocable « migrant » prend en compte l'ensemble du processus migratoire.

Immigré :

Un immigré est une personne née à l'étranger et résidant en France.

La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. On peut être Français et immigré. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui est déterminant. En mars 1999, 4 310 000 immigrés résidaient en France métropolitaine, soit 7,4 % de la population, proportion constante depuis 1975.

Demandeur d'asile :

Se dit d'une personne qui a fui son pays, parce qu'elle y a subi des persécutions ou craint d'en subir, et qui demande une protection à la France. Cette demande d'asile est examinée par l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) et la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA). À l'issue de l'instruction de son dossier, le demandeur d'asile est soit reconnu réfugié, soit débouté de sa demande.

Débouté :

Se dit d'une personne dont la demande de reconnaissance du statut de réfugié a été rejetée. Elle devient alors un sans-papiers.

Réfugié :

Se dit d'une personne à qui un pays accorde une protection, en raison des risques de persécution qu'elle encourt dans son pays d'origine du fait de son appartenance à un groupe ethnique ou social, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques.

Sans-papiers :

Se dit d'une personne étrangère qui vit dans un pays sans en avoir obtenu le droit. Cette appellation indique qu'elle n'a pas de papiers l'autorisant à vivre en France (titre de séjour), mais cela ne signifie pas qu'elle soit dépourvue de papiers d'identité (carte d'identité ou passeport, par exemple). Une personne sans-papiers n'est pas forcément arrivée clandestinement en France : elle peut avoir été autorisée à entrer sur le territoire, mais ne pas avoir obtenu l'autorisation d'y rester.

Clandestin :

Se dit d'une personne qui enfreint les règles relatives au droit de séjourner en France et se soustrait à la surveillance de l'administration. Très souvent, les sans-papiers ne sont pas clandestins car leur situation est connue de celle-ci.

4 288 672 migrants syriens ont été recensés au 2 décembre 2015 par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).

90 % des migrants arrivent par la mer.

3 515 migrants sont morts ou portés disparus en mer.

En Europe, en octobre 2015, un pic de migrants a été enregistré avec plus de **220 000 nouveaux arrivants.**

1 255 600 : nombre de personnes ayant déposé une demande de protection internationale dans l'Union européenne en 2015, plus du double par rapport à l'année 2014.

29 % de ces demandeurs d'asile sont originaires de Syrie, 15,9 % du Kosovo.

La France a reçu 121 000 demandes d'asile en 2015, **1 pour 1 000 habitants** ; **la Suède** a reçu **8 demandes pour 1 000 habitants.**

Plus de 75 % des demandes d'asile en Suède sont acceptées en première instance, là où en France environ 20 % des demandes sont acceptées en première instance.

L'Éthiopie accueille 660 000 réfugiés africains, **le Kenya** 551 000, **le Tchad** 45 300, **le Soudan** 278 000, **le Cameroun** 64 000.

Ces flux migratoires du sud vers le sud font de l'Afrique le premier continent d'accueil des réfugiés et des déplacés.

Sources : Alternatives internationales, Hors-série n°18, janvier 2016. <http://www.touteurope.eu/actualite/les-demandes-d-asile-dans-l-union-europeenne.html>

Mattéo CHAUVIN

imago

La presse internationale diffuse largement mots et images sur la « crise migratoire ».

À partir du corpus qu'elle constitue, les élèves ont choisi une photographie, des mots pour l'expliquer.



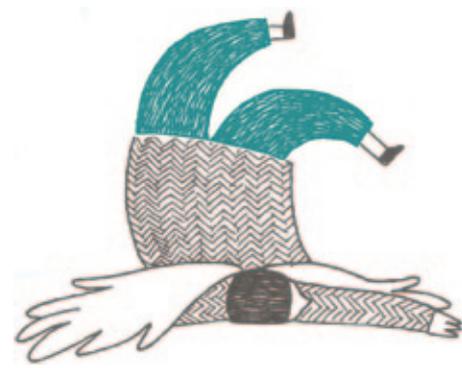
Sans légende

« Photographie en couleurs, en paysage panoramique. Au premier plan, centrée, une voie ferrée, qui continue mais dissimulée par un groupe de personnes vues de dos, marchant vers un horizon tracé, bordé de tentes et d'arbres. Par un raccourci inconscient, nous

pensons à la photographie montrant la rampe d'accès à l'entrée d'Auschwitz. Symétrie et perspective, ici brouillées par le groupe d'hommes, de femmes et d'enfants marchant droit devant. Pour les élèves, cette photographie illustre le thème des réfugiés. Ils relèvent les conditions misérables : les tentes dressées, les détritiques, les sacs plastiques abandonnés, les signes, les restes, le trop plein d'une société de consommation à côté de laquelle ils survivent.

Évocations

« Cette image évoque les épreuves que vivent les migrants, ils doivent marcher dans un endroit inconnu pour rester en vie, dormir dehors, tous, même les enfants, partir et subir cet exil. Les rails représentent l'unique chemin, l'espoir aussi. L'horizon lumineux nous montre qu'ils se dirigent vers un endroit meilleur et nous livre un message d'espoir.



Légende et réalité

Migrants sur les routes de la Serbie à la Hongrie. Photographie prise le 9 septembre 2015 par Matthias Schrader / Agence SIPA.

« Le photographe se trouve en Serbie, hors Schengen, le 9 septembre. Les migrants photographiés suivent l'itinéraire terrestre Syrie/Afghanistan - Turquie - Grèce/Bulgarie (Schengen) - Serbie, pour atteindre la Hongrie (Schengen) puis l'Autriche et l'Allemagne. Le 14 septembre, la Hongrie ferme sa frontière avec la Serbie.

LE PHOTOPÔLE est un projet de médiation et d'éducation dédié à l'image photographique. Il formalise et poursuit le travail mené depuis dix ans par le CPA autour des questions liées à l'identité, à la représentation de l'actualité, de l'histoire, de la mémoire, considérant que le 8^e art joue plus que jamais un rôle social, qu'il est un intermédiaire entre des personnes et

des groupes, un support d'échanges et de partages.

Focus a été conçu dans le cadre du Photopôle. Gratuit et annuel, ce journal met à l'honneur le travail d'un photographe, sur une thématique différente à chaque numéro. Son contenu est porté par le CPA, mais surtout par des enseignants et des adolescents qui tout au long de leur année scolaire vont

s'imprégner, se documenter, analyser, mettre en perspective et rendre compte d'un sujet complexe et actuel.

Différentes rubriques guident le lecteur dans la découverte de la thématique, jusqu'à la rencontre avec le photographe. Le fil rouge est agrémenté d'informations choisies par les élèves qui, au fil des pages, confèrent à *Focus* toute sa singularité et sa richesse.

Cette édition est un projet du Centre du Patrimoine Arménien, un établissement de Valence Romans Sud Rhône-Alpes, Département de la Culture et du Patrimoine.

Il est soutenu par la Région Auvergne - Rhône-Alpes (dispositif Eurêka) et la DRAC Auvergne - Rhône-Alpes.

Directeur de la publication :
Nicolas Daragon

Coordination : L. Vézirian

Les intervenants : E. Sapet (photographe), I. Lebrasseur (preneuse de son)

Les enseignants du lycée Algoud-Laffemas de Valence (26) : I. Auziès (Lettres), F. Saugné (Histoire Géographie), N. Moussier et A. Fernandez (documentalistes)

Les élèves de la Seconde 11 : C. Baille, J. Bayle, N. Bredel, M. Chauvin, O. Coulon, N. Duvert-Chenebert, V. Duvert-Chenebert, I. El Hail, A. Hardy, M. François, E. Lacourt, M. Lapierre, A. Lascols, N. Le Breton, C. Mouliau, B. Moustier, S. Oulkadi, C. Pain, V. Reymond, T. Reynaud, M. Ricco, A. Robert, A. Rodo, C. Rouméas, L.A. Rousson, A. Sapet, S. Simsek, M. Singainy, Y. Solletty, E. Thébault, M. Todeschini, M. Valette, L. Valois

Tous nos remerciements à M. Black et L. Martin (CADA Valence), S. Sédira (auteure), J. Binot (metteuse en scène), l'équipe de la Comédie de Valence, M. Berni (CIMADE Valence), F. Gotschaux (France Bleu Drôme Ardèche), M. Chisci, Mme Aouadi, Mme Moralès (lycée Algoud-Laffemas) ainsi que F. Hodot et G. Bessard (MLDS Algoud-Laffemas)

Une attention particulière à M. Conte, C. Diaby, A. Diallo, S. Diarra, P. Dunisha, M. Fofana, B. Gassama, J. Islam, K. Kabashi, S. Ouannassi, J. Precaj, S. Simaga, R. Singh, M. Soumaoro, A. Toure, D. Toure, F. Toure, M. Toure, O. Toure, E. Vardanyan

Illustrations et photos :

© Carole Perret / CIMADE / *Petit guide pour comprendre les politiques migratoires européennes*

© Aurélien Débat / CIMADE / *Petit guide pour comprendre les migrations internationales 2008*

© Matthias Schrader / AP / SIPA

© Samira Sédira, © Françoise Saugné,

© Emmanuel Sapet

— **Graphisme :** J. Meffre

Impression : Messages - Toulouse

Tirage : 1 000 exemplaires



AUVERGNE - Rhône-Alpes



VALENCE ROMANS
SUD RHÔNE-ALPES



centre du
patrimoine
arménien

Refuge, réfugié

« REFUGE

Entre 1560 et 1760, le **refuge** désigne le lieu où se rendent les protestants qui ont fui la France après les persécutions religieuses qui les ont touchés. En effet, Louis XIV a abrogé l'Édit de Nantes en 1685.

Au XVII^e siècle, le **Grand Refuge** désigne l'exode et l'installation des protestants français dans les pays d'accueil suite à l'Édit de Fontainebleau de 1685.

La définition du dictionnaire est la suivante : **un refuge est un lieu où l'on se retire pour échapper à un danger ou à un désagrément, pour se mettre en sûreté.**

« RÉFUGIÉ

Le dictionnaire définit un **réfugié** ainsi : « Se dit d'une personne qui a dû fuir son pays d'origine afin d'échapper à un danger, guerre, persécutions politiques ou religieuses. »

D'après la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951, un réfugié est une personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, qui se trouve

hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ».

Les auteurs de cette Convention sont les participants à la Conférence des Plénipotentiaires des Nations Unies sur le Statut des Réfugiés et des Apatrides : vingt-six pays y sont représentés dont la France, les États-Unis, le Brésil ; mais aussi le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Ils se réfèrent à deux textes importants : la Charte des Nations Unies de 1945 et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. La rédaction du texte de la convention de 1951 se place dans le contexte des migrations imposées par la Seconde Guerre mondiale (de 1939 à 1945).

Alexis RODO et Valentin REYMOND



Nansen, SDN, HCR et Convention de Genève

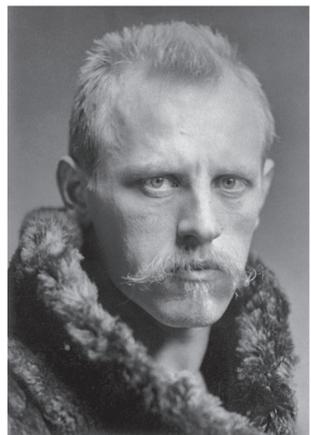
Célèbre explorateur polaire, professeur à l'Université d'Oslo et diplomate norvégien, **Fridtjof Nansen** (1861-1930) milite en faveur de la création de la **Société des Nations**. Première tentative d'une organisation universelle permanente des États pour régler les problèmes de sécurité collective. La SDN est créée en 1919 et remplacée par l'ONU en 1946.

Nommé à la tête du nouveau **Haut-Commissariat pour les Réfugiés** créé par la SDN le 27 juin 1921, Nansen établit un modèle simplifié de certificat d'identité, le **passport Nansen**, pour les réfugiés russes déçus de leur nationalité par le pouvoir soviétique, afin de leur permettre de se déplacer légalement. Cette aide est élargie aux réfugiés du Proche-Orient : Arméniens rescapés du génocide, Grecs fuyant l'Asie mineure après la prise et l'incendie de Smyrne par les Turcs kémalistes en septembre 1922.

Le Haut-Commissaire va jouer un rôle considérable en faveur de l'émergence d'un droit des réfugiés. C'est au lendemain de la Première Guerre mondiale que la question des réfugiés prend une nouvelle dimension (environ 9,5 millions d'exilés en 1926 en Europe). Cette réalité déclenche une prise de conscience internationale.

Dans le même temps, la guerre a consacré une forme nouvelle de contrôle de l'État sur les individus et les frontières, une distinction grandissante entre étrangers et nationaux, par la généralisation du système des passeports et des visas. L'émigration, considérée jusque-là comme un « droit personnel imprescriptible de l'homme » que l'État ne faisait que reconnaître, cesse d'être individuelle, pour devenir collective et contrôlée par l'État.

Petit à petit, les réflexions des juristes conduisent à promouvoir la notion de protection de droits internationaux de l'homme et à opérer un glissement vers une individualisation du statut de réfugié. Cette conception domine après 1945, notamment dans la **Convention de Genève de 1951**, qui définit le statut de réfugié et qui s'adosse aux principes énoncés en 1948 sur le respect des droits de l'homme. L'assignation de la preuve de la persécution subie devient un enjeu majeur pour chaque individu, la responsabilité de l'admissibilité au statut de protection internationale étant du ressort des administrations étatiques.



Fridtjof Nansen

Le parcours du demandeur d'asile

Le 7 mars 2016, Margot François et Clémentine Rouméas, élèves en Seconde 11 ont été accueillies au CADA, rue Vernoux à Valence. À l'issue d'un entretien passionnant sur l'accueil des demandeurs d'asile en France, puis de lectures sur la toile (Ministères, France Terre d'Asile, CIMADE, etc.) et de l'ouvrage *Petit manuel du parfait réfugié politique* de Mana Neyestani, elles avaient en main la matière pour dresser le parcours de ces personnes arrivant en France.

L'**asile** est la protection qu'accorde un État à un étranger qui est ou qui risque d'être persécuté dans son pays, que ce soit par les autorités de ce pays ou par des acteurs non-étatiques. En France, c'est l'**Office français de protection des réfugiés et des apatrides** (OFPRA) qui examine la demande d'asile. En cas de rejet, un recours est possible devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Dès lors que l'OFPRA instruit favorablement leur dossier, les demandeurs d'asile deviennent réfugiés, ou bénéficiaires de la protection subsidiaire.

1. L'examen de la demande d'asile

Première étape : l'enregistrement de la demande d'asile

Toute personne présente sur le territoire et souhaitant demander l'asile doit se présenter à un guichet unique (**à Grenoble pour les demandes de Valence**), rassemblant les services de la préfecture et de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), pour se faire enregistrer en tant que demandeur d'asile.

Pour faciliter et fluidifier le passage en guichet unique, un premier accueil est effectué par un prestataire externe chargé de prendre rendez-vous pour le demandeur d'asile avec le guichet unique et de l'assister dans ses démarches (**Asile.com à Valence**).

Une fois l'enregistrement effectué, le demandeur se voit délivrer un premier titre provisoire de séjour d'une durée de validité d'un mois et remettre un formulaire de demande d'asile qu'il devra remplir et transmettre à l'OFPRA. Le même jour, il est reçu par un agent de l'OFII qui étudie sa situation individuelle, identifie ses vulnérabilités éventuelles et formule une proposition d'hébergement.

Deuxième étape : l'examen de la demande d'asile par l'OFPRA

Une fois son enregistrement effectué, le demandeur peut introduire sa demande auprès de l'OFPRA. L'examen de la demande d'asile relève de la compétence exclusive de l'OFPRA qui agit dans ce cadre en toute indépendance. L'OFPRA convoque le demandeur à un entretien personnel avec un officier de protection pour lui permettre de présenter en détail les motifs de sa demande. Il est entendu dans la langue de son choix, en présence le cas échéant d'un interprète, et peut se faire accompagner d'un conseil (avocat ou représentant d'une association habilitée par l'OFPRA). À l'issue de l'entretien, l'OFPRA prend une décision et la notifie par écrit au demandeur d'asile. S'il s'agit d'une décision de rejet, elle est motivée et précise les voies et délais de recours.

L'OFPRA est très méticuleux sur les critères de vulnérabilité, de danger en cas de retour dans le pays, les dates d'entrée en France, les craintes... Le récit doit expliquer si les personnes ont subi des persécutions ; l'OFPRA juge si elles sont avérées ou non, les craintes exagérées.

2. L'issue de la demande d'asile

En cas de décision positive : le demandeur d'asile devient une personne protégée.

Le demandeur peut, à l'issue de l'examen de sa demande, se voir accorder par l'OFPRA deux types de protection :

- soit il est **reconnu réfugié** en application de la Convention de Genève au titre des risques de persécutions auxquels il est exposé dans son pays d'origine pour des motifs politiques, religieux, ethniques ou liés à son appartenance à un groupe social (femmes exposées à l'excision, orientation sexuelle, etc.). Une carte de résident de dix ans renouvelable lui est délivrée.
- soit il est **admis au bénéfice de la protection subsidiaire** prévue par le droit de l'Union européenne en considération d'autres menaces graves contre sa vie et sa personne, par exemple celles auxquelles l'expose un état de guerre généralisé dans son pays d'origine. Une carte de séjour temporaire d'un an, renouvelable ensuite pour une durée de deux ans lui est délivrée.

En cas de décision négative : le demandeur d'asile devient un débouté.

En cas de refus définitif par l'OFPRA ou, après un recours auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), le demandeur d'asile, s'il ne justifie d'aucun autre motif d'admission au séjour en France, **doit quitter le territoire** (OQTF) sous peine de faire l'objet d'une mesure d'éloignement. Il peut toutefois recourir au dispositif d'aide au retour et à la réinsertion de l'OFII. Il peut se faire aider par des associations comme la CIMADE qui possède des antennes dans la plupart des villes françaises.

Ces retours sur un passé douloureux, certes indispensables pour raconter son histoire, alourdissent l'expérience de l'exil qui n'est pas simple à la base...

3. Quels sont les droits du demandeur d'asile pendant l'instruction de sa demande ?

Au regard de la contrainte que représente l'interdiction de travailler, le demandeur d'asile bénéficie, pour lui et sa famille, d'un certain nombre de droits :

- **Le droit au maintien sur le territoire** : le demandeur d'asile dont la demande est en cours d'instruction bénéficie du droit de se maintenir sur le territoire.
- **Une aide financière** : allocation pour demandeur d'asile (ADA) versée par l'OFII. Son montant varie selon la composition familiale et le mode d'hébergement.
- **L'accès à la scolarité** : en France, la scolarité étant obligatoire de 6 à 16 ans, les enfants des demandeurs d'asile ont accès à la scolarité avec un accompagnement adapté permettant l'apprentissage renforcé du français.
- **L'accès aux soins** : le demandeur d'asile en cours de procédure a accès à la couverture maladie universelle.
- **Un hébergement** : en centre d'accueil (CADA) ou hébergement d'urgence des demandeurs d'asile.

Source : Ministère de l'Intérieur / Accueil des réfugiés et demandeurs d'asile

LES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

Un mineur isolé étranger (MIE) est un jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé de ses représentants légaux sur le sol français. De sa minorité découle une incapacité juridique, et de l'absence de représentant légal une situation d'isolement et un besoin de protection.

• **Entrer sur le territoire**
L'arrivée en France d'un mineur par voie terrestre ou maritime est souvent précédée d'un périple épuisant, tant physiquement que moralement. Le voyage a parfois duré plusieurs mois, dans des conditions difficiles.

• **Être reconnu mineur**
L'âge d'un jeune isolé étranger conditionne les droits et garanties auxquels il peut prétendre : prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, scolarisation, etc. La détermination de l'âge constitue donc une étape charnière et ambiguë dans le parcours du jeune.

• **Accéder à la protection de l'enfance**
Dès lors qu'il est reconnu mineur et isolé, un jeune étranger relève du dispositif de droit commun de la protection de l'enfance, qui s'adresse aux mineurs en danger. Ce placement leur permet de bénéficier d'une prise en charge et d'un accompagnement socio-éducatif et juridique jusqu'à leur majorité.

• **Bénéficiaire d'un représentant légal**
La désignation d'un adulte chargé de le représenter est impérative.

• **Construire un projet de vie**
La prise en charge d'un mineur isolé s'articule autour de la construction d'un projet de vie pour le jeune. Les travailleurs sociaux l'accompagnent au quotidien avec pour objectif de favoriser son autonomie et son intégration dans la société française.

Ce point est d'autant plus pesant pour les mineurs isolés qui doivent réfléchir à une orientation scolaire

ou professionnelle, sans savoir s'ils pourront rester en France. Pour eux, les rêves et la réalité s'entrechoquent violemment. Ils apprennent très vite le français, s'adaptent facilement à leur scolarité, prennent vite leurs marques ; pourtant ils baignent dans l'incertitude et restent de toute façon marqués par l'expérience de leurs parents et de leur exil.

• **Suivre une scolarité**
Le droit à l'éducation est reconnu par la Convention internationale de l'enfant. Il est étroitement lié à la scolarisation, laquelle représente un gage d'insertion, mais aussi un critère de régularisation à la majorité.

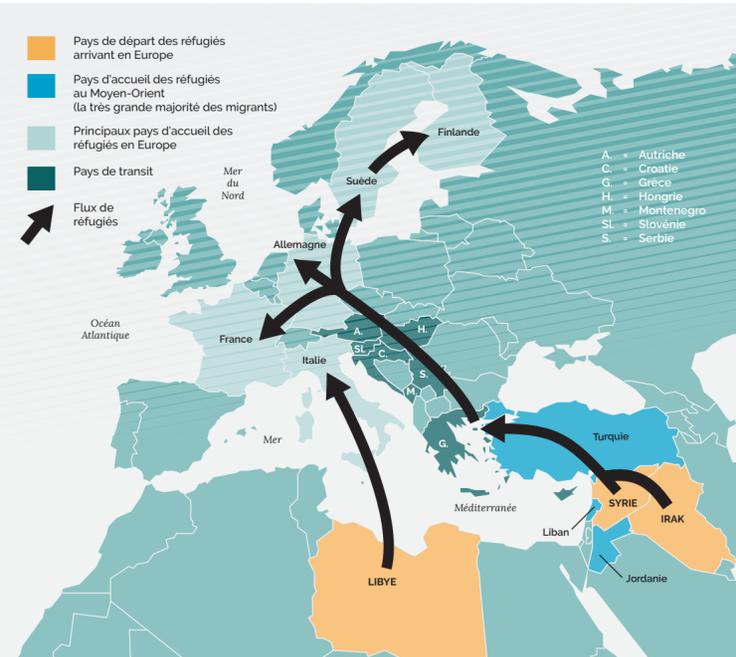
• **Sécuriser son devenir à la majorité**
Tant qu'il est mineur, un jeune isolé étranger n'est pas tenu de posséder une carte de séjour. En revanche, à ses 18 ans, il devra justifier de la régularité de son séjour en France. Il doit entamer des démarches en vue de bénéficier d'un droit de séjour. Ainsi, la majorité a un double impact sur leur vie : elle change la donne à la fois en termes de situation administrative et de prise en charge.

• **Demander l'asile**
Au regard de sa situation personnelle dans son pays d'origine, le jeune isolé peut prétendre à une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire). À partir de sa majorité, il entre dans la procédure du demandeur d'asile.

Source : France Terre d'asile / Mineurs isolés étrangers : l'essentiel sur l'accueil et la prise en charge en France.

les réfugiés : d'où ? par où ? vers où ?

Carte réalisée par Emma Lacourt d'après un article de Michel Foucher, géographe, spécialiste des frontières, ancien ambassadeur de France, paru dans le 1, n° 73, 9 septembre 2015.



Pour mener à bien ce projet, la classe de Seconde 11 a participé aux manifestations culturelles organisées sur le territoire de l'agglo.

17 novembre 2015
Médiathèque La Passerelle à Bourg-lès-Valence
Festival Migrant/Scène de la CIMADE



Dans le cadre de l'exposition Cartographies traversées, une conférence a permis d'entendre Anne-Laure Amilhat-Szary, professeur de Géographie, et Sarah Mekdjian, maître de conférence à l'université Pierre Mendès-France de Grenoble. Avec Gladeema Nasruddin, voyageur, réalisateur et réfugié, ainsi que Julien Lescaux, juge assesseur à la Cour Nationale du Droit d'Asile, ils ont échangé sur le récit migratoire individuel face à l'intime conviction du juge.

Il en ressort que l'épreuve de la mise en récit est difficile pour le demandeur d'asile, car il est déjà dans une posture d'intégration. Revenir sur son passé est certes indispensable pour le pays d'accueil, mais douloureux pour celui qui veut construire une vie nouvelle.

1^{er} décembre 2015
MPT du Plan à Valence
Festival Migrant/Scène de la CIMADE Soirée « Les réfugiés »

Après plusieurs semaines de lectures, études de textes et mises en voix, les élèves ont lu des extraits du roman *Eldorado* de Laurent Gaudé devant une salle comble. Ce roman de l'exil et de l'espoir illustre le destin de ceux qui iront, quoi qu'il arrive, au bout de leurs forces. Ce travail a permis au groupe d'élèves d'entrer dans une histoire d'hommes et de femmes voués à quitter leur pays. Ils ont aussi connu cette expérience de restitution orale en public. Expérience qui a soudé la classe en apprenant aux élèves à respecter le travail de chacun. Une belle soirée et de beaux souvenirs.

Lecture d'*Eldorado*, de Laurent Gaudé, par la classe de Seconde 11, 1^{er} décembre 2015, MPT du Plan.



création sonore

Focus, l'écho sonore avec Radio Mega Réalisation Mai 2016 - Diffusion juin 2016

« J'ai travaillé en parallèle du journal, sur une réalisation sonore originale qui soit comme un écho radiophonique au travail des élèves. En préambule, je tenais à faire vivre aux élèves différentes expériences sonores (entrevues, documentaires, fictions radiophoniques, etc.). Au cœur du projet, nous avons exploré ensemble les phases successives de ce type création (écriture, entretien, mise en voix, prise de son). Mais surtout, et c'est le plus important, il a fallu apprendre à rendre compte, avec respect et humilité, de ces rencontres inattendues, étonnantes parfois, mais toujours émouvantes. »

Ingrid Lebrasseur, réalisatrice

Emma, seconde 11
« Je ne me doutais pas qu'en sortant de cette salle, j'aurais été tant touchée par leur situation. »

Eva, seconde 11

Aller plus loin : <http://www.radio-mega.com/podcast/ateliers-radio/159-focus-projet-cpa-lycee-algoud-lafemas>



